

nagements. Nous les voyons, en effet, sous Gunderic, fils de Gundioc nommé encore Gundicaire, attenter à la propriété en spoliant les indigènes d'une grande partie de leurs terres, à savoir des deux tiers.

Cette période de la domination des Bourguignons comprend à peu près un siècle. Elle importe à l'histoire du Bugey en ce que la race bourguignone étant venu s'y mêler à la race gallo-romaine, elle marque ainsi une des origines de sa population actuelle; elle est aussi le terme de la civilisation à laquelle succède un régime à moitié barbare qui ouvre l'ère du moyen-âge.

Dans le cours de cette période les deux principaux faits historiques intéressant le Bugey, sont l'invasion d'Attila et la promulgation de la loi Gombette.

En 451, les Bourguignons, conduits par leur roi Gundioc, marchèrent, avec les autres nations de la Gaule, contre Attila, et participèrent à la célèbre victoire remportée par Ætius, dans les plaines de Châlon. Défait mais non abattu, ce formidable ennemi, l'année suivante, ayant repassé le Rhin avec une armée considérable, traversa la Gaule dans sa partie orientale, semant sur son passage la plus affreuse dévastation. Entre autres villes, Mâcon, Besançon et Lyon furent entièrement saccagées (1). Le Bugey était précisément sur le passage de ce fléau dévastateur qui se ruait sur l'Italie; il dut en souffrir beaucoup, quoique ses montagnes, dans de telles invasions, offrissent un refuge aux habitants (2).

Gondebaud, fils de Gundioc, substitua à la belle législation romaine un code appelé de son nom, loi Gombette. Un ancien historien (3), cherchant les motifs de ce changement de législation, pense que les rois bourguignons répudièrent les

(1) Paradin, *Histoire de Lyon*.

(2) *Histoire d'Attila*, par Alaus.

(3) Collut, *Histoire du comté de Bourgogne*, pag. 158.